




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-115**

**Séance publique du**

**20 mai 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1213735-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2022

**Nomenclature : 4.1**  
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2022.

**1/ Plan de recrutement et résorption des emplois précaires**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE PRINCIPAL	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'attaché principal à 100 % <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi de bibliothécaire à 100 %
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'administrateur hors classe à 100 % <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'administrateur général à 100 %.

ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 100 %.
MEDECIN DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi de médecin de 1 <sup>ère</sup> classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 100 %.
MEDECIN DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi de médecin de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'infirmier en soins généraux classe normale à 100 %.
INGENIEUR PRINCIPAL	2	2	<b><u>Création</u></b> de deux emplois d'ingénieur principal à 100 % <b><u>Suppression</u></b> de deux emplois d'attaché principal à 100 %.
INGENIEUR HORS CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'ingénieur hors classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'attaché hors classe à 100 %.
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100 %.
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 %.

ANIMATEUR	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'animateur à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à 100 %.
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de technicien territorial principal de 1ère classe à 100 %.
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de technicien territorial principal de 1ère classe à 100 %.
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'agent social principal de 2ème classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'agent social principal de 1ère classe à 100 %.
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	4	4	<b><u>Création</u></b> de quatre emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> de quatre emplois de rédacteur principal de 1ère classe à 100 %.
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	2	2	<b><u>Création</u></b> de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> de deux emplois d'agent de maîtrise principal à 100 %.
ADJOINT ADMINISTRATIF	16	16	<b><u>Création</u></b> de seize emplois d'adjoint administratif à 100 % <b><u>Suppression</u></b> de cinq emplois de rédacteur ; d'un emploi d'adjoint du patrimoine, d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe ; d'un emploi

			d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ; de deux emplois de brigadier-chef principal, de trois emplois de gardien-brigadier ; de trois emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à 100 %.
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX HORS CLASSE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'infirmier en soins généraux hors classe à 100 % <b>Suppression</b> d'un emploi d'infirmier classe supérieure à 100 %
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à 100 % <b>Suppression</b> d'un emploi d'ingénieur à 100 %.
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	1	1	<b>Création</b> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe à 100 % <b>Suppression</b> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives à 100 %.
ADJOINT TECHNIQUE	12	12	<b>Création</b> de douze emplois d'adjoint technique à 100 % <b>Suppression</b> de huit emplois d'adjoint technique principal de 1ère classe ; de quatre emplois d'adjoint technique de 2ème classe à 100 %.

## 2/ Recrutement de saisonniers pour la Direction de la Propreté

Le service dépollution de l'espace public de la Direction de la propreté a besoin de renfort en agent polyvalent de dépollution pour des activités de remise en état de propreté des espaces verts sur l'espace public (désherbage, ramassage des détritrus et des feuilles).

Cet accroissement d'activité, étant lié à la saisonnalité, il est proposé de recruter trois agents sur contrat saisonnier d'une durée de cinq mois.

L'ensemble, soit 15 équivalents mois entraînera une dépense totale pour la période considérée de 33 150 € toutes charges comprises.

### 3/ Créations d'emplois

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit par le développement de certaines missions existantes déjà au sein des services de la Ville, soit par l'émergence de nouvelles activités.

Partant des enjeux auxquels la collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires.

Le tableau ci-dessous indique les fonctions et les grades correspondant à chacun de ces emplois. Ils pourront être occupés par des fonctionnaires ou par des agents contractuel(s) conformément aux dispositions de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux.

<b>EMPLOI</b>	<b>CADRE(S) D'EMPLOIS</b>	<b>GRADE(S)</b>
<b>Agent de Police Municipale (2 emplois)</b>	Agent de Police Municipale	Gardien brigadier (2) Brigadier-chef principal (2)
<b>Jardiniers (5 emplois)</b>	Adjoint Technique	Adjoint Technique (5) Adjoint Technique Pl de 2 <sup>ème</sup> CL (5) Adjoint Technique Pl de 1 <sup>ère</sup> CL (5)
<b>Agent de restauration scolaire (2 emplois)</b>	Adjoint Technique	Adjoint Technique (2) Adjoint Technique Pl de 2 <sup>ème</sup> CL (2) Adjoint Technique Pl de 1 <sup>ère</sup> CL (2)
<b>ATSEM (3 emplois)</b>	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles (3) Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles (3)
<b>Agent de nettoyage (5 emplois)</b>	Adjoint Technique	Adjoint Technique (5) Adjoint Technique Pl de 2 <sup>ème</sup> CL (5) Adjoint Technique Pl de 1 <sup>ère</sup> CL (5)
<b>Agent de surveillance environnement (3 emplois)</b>	Adjoint Technique	Adjoint Technique (3) Adjoint Technique Pl de 2 <sup>ème</sup> CL (3) Adjoint Technique Pl de 1 <sup>ère</sup> CL (3)

#### 4/ Réussites concours

Suite aux réussites concours d'agents titulaires, il y a lieu de modifier les emplois suivants au jour de leur nomination sur leur nouveau grade.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	5	5	<i>Création</i> de cinq emplois de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 % <i>Suppression</i> de deux emplois d'adjoint administratif; de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe; d'un emploi de rédacteur à 100%

#### 5/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne (complément à la délibération du 7 avril 2022)

En vue de permettre l'exécution de la Commission d'Avancement et Promotion Interne du 23 mars 2022 portant sur l'examen des avancements de grade de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ATTACHE HORS CLASSE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi d'attaché principal à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi de directeur territorial à 100 %
ATTACHE	2	2	<i>Création</i> de deux emplois d'attaché à 100 % <i>Suppression</i> de deux emplois de rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à 100 %
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	1	<i>Création</i> d'un emploi de conservateur du patrimoine à 100 % <i>Suppression</i> d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine à 100 %
CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de d'agent de maitrise principal à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'assistant de conservation à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe à 100 %
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPAL	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi de chef de service de police municipal à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de brigadier-chef principal à 100 %
<b>CATEGORIE C</b>			
<b>GRADE</b>	<b>CREATIONS</b>	<b>SUPPRESSIONS</b>	<b>INCIDENCES</b>
AGENT DE MAITRISE	<b>12</b>	<b>12</b>	<b><u>Création</u></b> de douze emplois d'agent de maitrise à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'adjoint technique ; de six emplois adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe et de cinq emplois adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 100 %
BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	<b>4</b>	<b>4</b>	<b><u>Création</u></b> de quatre emplois de brigadier-chef principal à 100 % <b><u>Suppression</u></b> de quatre emplois de brigadier à 100 %

Modificatifs concernant la délibération du 7 avril 2022 sur laquelle apparaissait la création d'un agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe qui n'avaient pas lieu d'être et qui n'ont donc pas été portées au tableau des effectifs.



Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.  
L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;
- **DECIDER** les créations d'équivalents mois suivantes : 15 équivalents mois pour des emplois de catégorie C, sur les grades d'adjoint techniques rémunérés sur l'IB 371.  
L'incidence financière s'élève à 33 150 € (trente-trois mille cent cinquante euros) et sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;
- **DECIDER** de la création d'emplois au tableau des effectifs.  
L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** les modifications d'emplois au tableau des effectifs induites par les réussites à concours.  
L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **DECIDER** de l'ensemble des créations et suppressions d'emplois approuvées dans le cadre de la Commission d'Avancement et Promotion Interne.  
L'incidence financière sera imputable aux budgets 2022 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2022-115 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

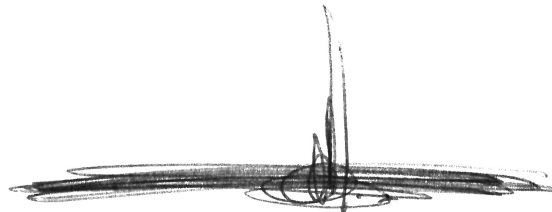
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»